



1 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN LIGNE ET LICENCE D'UTILISATION LOGICIEL DE JUST MINING

2 – CONDITIONS SPÉCIALES DE VENTE – MASTERNODES / STAKING

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN LIGNE ET LICENCE D'UTILISATION LOGICIEL DE DE JUST MINING

AVERTISSEMENT

LE SITE ET LES PRODUITS PROPOSÉS PAR JUST MINING RELÈVE DU SECTEUR DES CRYPTO-ACTIFS. LE CLIENT RECONNAIT CONNAITRE LES RISQUES ENCOURUS PAR LE MINING DE CRYPTO-ACTIFS.

LES MARCHÉS DE CRYPTO-ACTIFS SONT DÉCENTRALISÉS ET NON RÉGLEMENTÉS, LES PRODUITS PROPOSÉS PAR JUST MINING PORTENT DONC SUR DES MARCHÉS NON- RÉGLEMENTÉS QUI NE SONT RÉGIS PAR AUCUN CADRE REGLEMENTAIRE EUROPÉEN SPÉCIFIQUE. EN CONSÉQUENCE DE QUOI, LE CLIENT A CONSCIENCE QUE, LORSQU'IL OPÈRE SUR DE TELS MARCHÉS, IL NE BÉNÉFICIE PAS DES PROTECTIONS OFFERTES AUX CLIENTS DE SERVICES D'INVESTISSEMENT RÉGLEMENTÉS.

LE CLIENT COMPREND ET ACCEPTE QUE LES PRODUITS VENDUS PAR JUST MINING PORTE SUR DES ACTIFS ACCOMPAGNÉS D'UN NIVEAU ÉLEVÉ DE RISQUE NE CONVENANT PAS À DE NOMBREUX INVESTISSEURS. LE CLIENT RECONNAIT COMPRENDRE INTÉGRALEMENT LES RISQUES AVANT DE DÉCIDER D'ACQUÉRIR DU MATÉRIEL DE MINAGE ET DOIT DISPOSER DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR SUPPORTER CES RISQUES TOUT COMME SURVEILLER ATTENTIVEMENT SES POSITIONS.

L'INVESTISSEMENT SUR LE MARCHÉ DES CRYPTO-ACTIFS, DE QUELQUE NATURE QU'IL SOIT, PRÉSENTE UN RISQUE POUR VOTRE CAPITAL. VOUS NE DEVEZ PAS INVESTIR D'ARGENT QUE VOUS NE POUVEZ VOUS PERMETTRE DE PERDRE.

1. DÉFINITION

« **Blockchain** » désigne une liste complète de tous les blocs de transactions complétés depuis le début du Bitcoin. Afin de renforcer la sécurité du système, la Blockchain a été conçue de sorte que chaque bloc de transactions contienne le Hash produit à partir du bloc précédent. La Blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations à coût minime, sécurisées, transparente et fonctionnant sans organe central de contrôle. Par extension, la Blockchain désigne une base de données sécurisée et distribuée (car partagée par ses différents utilisateurs), contenant un ensemble de transactions dont chacun peut vérifier la validité. La Blockchain peut donc être comparée à un grand livre comptable public, anonyme et infalsifiable.

« **Client** » désigne toute personne physique ou morale agissant pour son compte, effectuant un achat de Produit et/ou Logiciel par le biais du Site.

« **Crypto-actifs** » désigne l'ensemble des actifs liés à la Blockchain comme par exemple : les cryptomonnaies, les tokens, etc...

« **Identifiants** » désigne l'identifiant et le mot de passe choisis ou attribués au Client lui permettant d'accéder à son espace personnel sur le Site.

« **Logiciel** » désigne l'ensemble logiciel développé par JUST MINING contenu dans certains Produits, en particulier le hardware BOB et ses différentes déclinaisons : « double BOB », « super BOB », « mega BOB », et dont les conditions d'utilisations sont stipulées dans les présentes Conditions Générales.

« **Mining ou Minage** » désigne un processus permettant d'utiliser la puissance de calcul informatique afin de traiter des transactions, de sécuriser le réseau et de permettre à tous les utilisateurs du système de rester synchronisés. Le minage est récompensé par la génération/distribution de nouveaux bitcoins/altcoins.

« **Parties** » désigne le Client et JUST MINING.

« **Produit** » désigne l'ensemble des matériels intégrant les accessoires de mining, les machines de la gamme BOB et l'ensemble des hardwares développés et/ou fabriqués par JUST MINING et commercialisés sous cette marque sur le Site ainsi que les services associés.

« **Site** » désigne le site internet www.just-mining.com exploité par JUST MINING.

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux relations contractuelles entre la société JUST MINING, SAS immatriculée au RCS de THIONVILLE sous le numéro 829 840 735, n° TVA intracommunautaire FR 48 829840735, dont le siège social est situé rue Lavoisier – ZI Saint-Agathes à Florange, ci-après dénommée « JUST MINING », et le CLIENT.

L'acceptation des CGV par le Client comme indiquées ci-dessus et la version des Conditions Générales ainsi acceptée par le Client sont conservées et archivées dans les systèmes informatiques de façon inaltérable, sûre et fiable.

Lesdites CGV sont notamment accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de la page d'accueil du site.

Elles peuvent être complétées, le cas échéant, par des notices d'utilisations techniques des Produits vendus sur le Site. En cas de contradiction, les notices d'utilisations prévalent sur ces conditions générales. JUST MINING se réserve le droit, à tout moment, de modifier ses Conditions Générales. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de commande par le Client sauf accord expresse et écrit signé par les deux Parties.

Aucune condition particulière non expressément agréée par JUST MINING ne peut prévaloir sur les présentes Conditions Générales.

S'agissant de la location de puissance de mining (également dénommé « Cloud-mining »), les présentes Conditions Générales sont complétées par des conditions particulières de location.

3. EXPLOITANT DU SITE

Le Site et les SERVICES sont exploités par la Société JUST MINING immatriculée au RCS de THIONVILLE sous le numéro 829 840 735, n° TVA intracommunautaire FR 48 829840735, dont le siège social est situé rue Lavoisier – ZI Saint-Agathes à Florange (ci-après dénommé « JUST MINING »)

JUST MINING peut être contactée aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : Rue Lavoisier – ZI Saint-Agathes, Florange Adresse électronique : owen.simonin@just-mining.com

4. ACCÈS AU SITE ET AUX SERVICES

4.1 Accessibilité

Les CLIENTS font leur affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès au SITE. Ils conservent à leur charge les frais de télécommunications lors de l'accès à internet et de l'utilisation du Site.

Les CLIENTS sont entièrement responsables du fonctionnement correct de leur équipement informatique, de leur modem et de leur ligne téléphonique, ainsi que de leur liaison à Internet. Les CLIENTS auront pris soin de veiller à ce que cet équipement ne présente pas de problème ou de virus et présente une sécurité suffisante pour prévenir le risque qu'un tiers obtienne l'accès à des données relatives aux Services fournis aux clients.

Les CLIENTS mettront tout en œuvre pour préserver cette sécurité. Les CLIENTS s'assureront en particulier qu'il n'existe pas de risque que des programmes ou virus hostiles accèdent et perturbent les systèmes informatiques de la Plateforme. En particulier, les Clients s'assureront de la sécurité de leur ordinateur en utilisant et en mettant régulièrement à jour des logiciels anti-virus et anti-espions ainsi qu'un pare-feu personnel.

Les Clients assument les risques techniques notamment liés à une coupure de courant, à une interruption des connexions, à un dysfonctionnement ou encore à la surcharge des réseaux ou des systèmes.

Par ailleurs, les CLIENTS sont conscients qu'ils doivent s'adresser au fournisseur d'accès à Internet de leur choix pour accéder à Internet et à la Plateforme. Dans ce contexte, les CLIENTS sont conscients qu'il leur appartient de sélectionner leur fournisseur d'accès à Internet et de fixer les modalités de ses relations avec ce dernier. JUST MINING ne saurait être responsables des risques relatifs à l'accès à Internet et des risques relatifs à la transmission de données à distance par les Clients ou vers ces derniers, notamment en cas de conflit opposant les CLIENTS à ce fournisseur d'accès à Internet, en relation avec le caractère confidentiel/personnel des données transmises, le coût de transmission, la maintenance des lignes téléphoniques et du réseau Internet ou encore les interruptions de service.

Les SERVICES sont accessibles, sous réserve des restrictions prévues sur le site :

- à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder au Site et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal ;
- à toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

4.2 Inscription

L'inscription se fait en complétant un formulaire en ligne. Une fois le formulaire rempli et validé, le SITE adresse un courriel permettant de confirmer la demande du CLIENT. Lors de l'inscription, le CLIENT s'engage à fournir des données exactes, et est tenu de remplir l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription.

Le CLIENT validera ensuite son inscription en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

JUST MINING devra accepter l'inscription du CLIENT. À cet égard, JUST MINING se réserve notamment le droit de refuser l'inscription à tout CLIENT qui ne remplirait pas les conditions de bonne moralité, ou qui contreviendrait aux valeurs et à l'éthique que JUST MINING s'efforce de véhiculer, sans que cette dernière ne soit tenue de motiver ce refus.

JUST MINING est seule décisionnaire des inscriptions qu'elle retient, sans recours possible, ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Le CLIENT s'engage à ne pas créer ou utiliser d'autres comptes que celui initialement créé, que ce soit sous sa propre identité ou celle d'un tiers. Toute dérogation à cette règle devra faire l'objet d'une demande explicite de la part du CLIENT et d'une autorisation expresse et spécifique de JUST MINING. Le fait de créer ou utiliser de nouveaux comptes sous sa propre identité ou celle de tiers sans avoir demandé et obtenu l'autorisation de JUST MINING pourra entraîner la suspension immédiate du compte du CLIENT et de tous les services associés.

Le CLIENT garantit que les informations par lui communiquées sur le SITE sont exactes, sincères, licites et conformes à la réalité, en ce y compris les informations figurant sur son Relevé d'identité bancaire destiné à effectuer les virements en sa faveur. Il s'engage à informer JUST MINING sans délai en cas de modification des informations communiquées au moment de l'inscription et, le cas échéant, à procéder lui-même à ces modifications au sein de son espace personnel.

Chaque CLIENT a, de manière générale, pour obligations de (i) respecter les lois et règlements en vigueur,

(ii) se comporter de façon loyale à l'égard de JUST MINING et des autres CLIENTS, (iii) respecter les droits de propriété intellectuelle détenus par JUST MINING, (iv) ne communiquer que des données exactes et fidèles relativement à son état civil et ses coordonnées personnelles et bancaires, et (v) ne prendre aucun engagement pour un tiers.

En cas de violation des conditions d'accès au SITE et d'utilisation des PRODUITS proposés sur le SITE, JUST MINING se réserve le droit de suspendre l'accès au SITE aux CLIENTS concernés. Les violations continue et répétées donnent droit à JUST MINING de mettre un terme à la licence d'utilisation avec effet immédiat.

5. IDENTIFICATION

Dès création de son compte, le CLIENT choisira ou se verra attribuer un IDENTIFIANT lui permettant d'accéder à son espace personnel.

Ces IDENTIFIANTS sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du CLIENT ou à l'initiative de JUST MINING.

Le CLIENT est seul et entièrement responsable de l'utilisation des IDENTIFIANTS le concernant et s'engage à mettre tout en œuvre pour les conserver secret et à ne pas les divulguer, à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Le CLIENT sera responsable de l'utilisation de ses IDENTIFIANTS par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte personnel, qu'elles soient frauduleuses ou non et garantit JUST MINING contre toute demande à ce titre.

Par ailleurs, JUST MINING n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité du CLIENT. Si celui-ci a des raisons de penser qu'une personne utilise frauduleusement des éléments d'identification ou son compte, il devra en informer immédiatement JUST MINING.

En cas de perte ou de vol d'un des IDENTIFIANTS le concernant, le CLIENT est responsable de toute conséquence dommageable de cette perte ou de ce vol, et doit utiliser, dans les plus brefs délais, la procédure lui permettant de les modifier.

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de l'accès d'une autre personne à son compte Personnel, le CLIENT en informera immédiatement JUST MINING par courriel à l'adresse suivante : fraud@just-mining.com.

Une utilisation du SITE qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes, justifiera que soit refusé au CLIENT, à tout moment, l'accès à son compte personnel.

6. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'acceptation des présentes conditions générales par les CLIENTS est matérialisée par une case à cocher lors de leur inscription.

L'acceptation des présentes conditions générales ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le CLIENT qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas accéder au Site ni utiliser le Service.

JUST MINING pourra, à sa discrétion, changer ou amender les présentes conditions à tout moment.

Les CLIENTS seront notifiés de ces changements par mail. Il est de la responsabilité du CLIENT de prendre connaissance des conditions révisées et de les accepter explicitement avant d'accéder à nouveau au SITE.

7. RESPONSABILITÉS ET DONNÉES PERSONNELLES

7.1 Politique de protection des informations personnelles

Le SITE a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous le numéro d'enregistrement suivant : 2082951.

JUST MINING respecte les informations personnelles des visiteurs sur le Site « <https://www.just-mining.com/> » et des Clients, et prend grand soin pour protéger vos informations. JUST MINING met tout en œuvre pour restreindre les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation de celles-ci.

Cette politique de protection des données personnelles vous indique quelles sont les informations vous concernant que nous collectons, comment nous les utilisons et quelles sont les mesures que nous prenons pour assurer leur protection.

Seuls les CLIENTS ayant clairement rempli le formulaire comportant toutes les informations demandées sur le SITE, ayant une adresse électronique valide, et ayant consenti aux présentes Conditions Générales peuvent être inscrits sur le SITE.

Le CLIENT s'engage à compléter en bonne et due forme le formulaire d'inscription en fournissant des informations exactes à JUST MINING qui pourra mettre fin à cette inscription à tout moment et sans préavis en cas de violation par le CLIENT de ses obligations.

Cette inscription est nécessaire afin de profiter pleinement des services proposés sur le SITE, d'être tenu informé des actualités de JUST MINING. JUST MINING peut également demander aux CLIENTS inscrits des informations complémentaires lors d'opérations spécifiques telles que des jeux, enquêtes ou offres promotionnelles.

7.2 Utilisation des informations des Visiteurs et des Clients

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque Utilisateur sont destinées à JUST MINING.

Nous enregistrerons, utiliserons et protégerons toutes les informations personnelles que nous nous procurons sur votre initiative conformément à la législation sur la protection des données en vigueur et cette politique de protection des informations personnelles. Nous utiliserons essentiellement vos informations personnelles pour vous fournir des produits et des services et, par exemple :

- Pour organiser un concours, une promotion, une enquête et vous fournir les produits ou les services correspondants.
- Pour vous envoyer des informations ou de la documentation par e-mail sur les produits, offres, nouvelles et informations que nous pensons être susceptibles de vous intéresser.

Ces informations peuvent se rapporter à des produits, offre et nouvelles de JUST MINING. Nous ne vous les enverrons que si vous avez choisi de recevoir des e-mails de JUST MINING ou des marques s'y rattachant. Au cas où vous ne souhaiteriez plus en recevoir ou si vous voulez modifier vos informations personnelles ou que ces dernières soient effacées de notre base de données, référez-vous à l'article 8.3 « Effacer ou modifier vos informations personnelles » ci-dessous.

- Pour analyser les visites sur le Site et nous renseigner sur les intérêts et les besoins de nos visiteurs, afin que nous puissions améliorer nos produits et services et leur offrir le type de contenus, d'articles et de promotion qui les intéressent le plus.

Les informations que vous nous transmettez volontairement concernent une adresse de messagerie électronique valide. Les informations collectées automatiquement par le site sont votre adresse IP (adresse de votre ordinateur), à l'exclusion de tout autre. Vous êtes informés que le site est susceptible de mettre en œuvre un procédé automatique de traçage (cookie), auquel vous pouvez faire obstacle, en modifiant les paramètres concernés de votre navigateur internet.

Les données sont stockées chez l'hébergeur du site identifié dans les mentions légales.

JUST MINING peut être amenée à divulguer des données personnelles lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification, à l'interpellation ou à la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice ou atteinte (intentionnellement ou non) aux droits ou à la propriété de JUST MINING, à d'autres CLIENTS, ou à toute autre personne risquant d'être pénalisée par de telles activités.

Si un CLIENT souhaite parrainer un ami et fournir à JUST MINING les coordonnées de ce dernier, il s'engage à avoir préalablement obtenu de cet ami un consentement exprès pour permettre le traitement de ses données personnelles par JUST MINING, données qui seront uniquement utilisées pour adresser à cet ami, au nom et pour le compte du CLIENT ayant fourni à JUST MINING ses

coordonnées, un message électronique l'informant sur l'activité de JUST MINING et sur les PRODUITS et LOGICIELS proposés à la vente sur le SITE. Le cas échéant, le CLIENT fournira ces informations volontairement, librement et sous sa responsabilité.

7.3 Effacer ou modifier vos informations personnelles

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous disposez des droits suivants :

- Exercer votre droit d'accès, pour connaître les données personnelles qui vous concernent ;
- Demander la mise à jour de vos données, si celles-ci sont inexactes ;
- Demander la suppression de votre compte ;
- Demander la limitation du traitement de vos données
- Vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données ;

Vous pouvez exercer ce droit, en nous adressant un courriel à owen.simonin@just-mining.com ou par courrier postal à :

Rue Lavoisier – ZI Saint-Agathes 57190 Florange

7.4 Règlement général sur la protection des données

La SAS JUST MINING est conformité avec le règlement n°2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » entré en vigueur le 25 mai 2018.

Aussi, les informations personnelles fournies dans le cadre de l'utilisation du site « <https://www.just-mining.com/> » sont enregistrés dans un fichier informatisé. JUST MINING ne traitera et n'utilisera vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer votre accès à nos services en ligne, créer et gérer votre profil utilisateur, respecter nos obligations légales, etc...

Les données personnelles pouvant être collectées sur le Site sont les suivantes :

- Création de compte/profil : sont notamment enregistrées, lors de la création de votre compte/profil, votre pseudonyme, adresse électronique, ainsi que vos données de connexion.
- Connexion au site : à cette occasion, sont notamment enregistrées, vos données de connexion, de navigation ou encore de localisation.
- Contact : Lors du remplissage du formulaire de contact, sont collectés vos nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone et votre message.

Cookies : Les Cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du Site, afin de collecter certaines informations (en particulier, votre adresse IP, des informations relatives à l'ordinateur utilisé pour la navigation, le mode de connexion, le type et la version du navigateur internet, le système d'exploitation et d'autres identifiants techniques ou encore l'adresse URL des connexions, y compris la date et l'heure, ainsi que le contenu accédé). Vous avez la possibilité de désactiver les Cookies à partir des paramètres de votre navigateur.

Lorsque certaines informations sont obligatoires pour accéder à des fonctionnalités spécifiques du Site, ce caractère obligatoire est indiqué au moment de la saisie des données. En cas de refus de votre part

de fournir des informations obligatoires, vous ne pourriez ne pas avoir accès à certains services, fonctionnalités ou rubriques du Site.

Vos informations personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire à la fourniture de nos services sauf si :

- Vous exercez, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui vous sont reconnus par la législation ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, le Site met en place les moyens organisationnels, logiciels, juridiques, technique et physiques aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de la JUST MINING, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité.

Cependant, les données collectées pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement du Site et de ses Services ainsi qu'à la bonne gestion de la relation avec vous, sans que vous ayez besoin de donner votre autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à vos données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicables en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, JUST MINING s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

7.5 Accord

En utilisant ce site, vous notifiez votre acceptation de dispositions de cette Politique de protection des informations personnelles ainsi que de nos Conditions Générales.

8. LICENCE D'UTILISATION LOGICIEL

JUST MINING concède au CLIENT faisant l'achat d'un PRODUIT de la gamme BOB un droit personnel et non exclusif d'utilisation du LOGICIEL pour ses propres besoins, sans limitation géographique.

Pour l'exécution des présentes, JUST MINING accorde au CLIENT le droit d'utiliser le LOGICIEL et sa documentation de manière conforme à sa destination pour le nombre et le type de terminaux spécifiés dans la notice technique fournie avec le PRODUIT et dans les conditions stipulées dans cette notice technique.

Le CLIENT s'interdit toute cession ou concession du LOGICIEL à des tiers, quelle qu'en soit la raison, sans avoir obtenu l'accord écrit préalable de JUST MINING.

Le LOGICIEL et sa documentation, ainsi que toute copie, demeurent la propriété pleine et exclusive de JUST MINING, qui jouit de la qualité d'auteur et de producteur des bases de données conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Le CLIENT s'engage à ne pas développer ou commercialiser le LOGICIEL objet des présentes ou des produits susceptibles de la concurrencer.

Dans le cadre de cette licence JUST MINING assurera la maintenance corrective et évolutive et les mises à jour du LOGICIEL

Le CLIENT s'interdit, directement ou indirectement, et s'engage à interdire à toute personne amenée à utiliser le LOGICIEL, sauf accord exprès, préalable et écrit de JUST MINING :

- (i) de décompiler, désassembler le LOGICIEL, de pratiquer l'ingénierie inverse ou de tenter de découvrir ou reconstituer le code source, les algorithmes, les formats des fichiers ou les interfaces de programmation ou d'interopérabilité du LOGICIEL sauf dans la limite du droit accordé par l'article L. 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle, de quelque manière que ce soit ;

Au cas où le CLIENT souhaiterait obtenir les informations permettant de mettre en œuvre l'interopérabilité du LOGICIEL avec un autre logiciel développé ou acquis de manière indépendante par le CLIENT et ce pour un emploi conforme à sa destination, le CLIENT s'engage, avant de faire appel à un tiers, à consulter préalablement JUST MINING qui pourra lui fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre de cette interopérabilité. Le coût exact engendré en interne par JUST MINING pour la fourniture de ces informations sera facturé par JUST MINING au CLIENT ;

- (ii) de procéder seul, ou avec l'aide d'un tiers prestataire, à la correction des éventuelles erreurs du LOGICIEL, JUST MINING se réservant seul l'exercice de ce droit ;
- (iii) de revendre, louer, vendre en crédit-bail, diffuser, commercialiser, mettre à la disposition de tiers de quelque manière que ce soit le LOGICIEL ;
- (iv) de supprimer ou modifier toute référence ou indication relative aux droits de propriété de JUST MINING ;
- (v) de transférer, utiliser ou exporter le LOGICIEL en violation de la réglementation en vigueur ;
- (vi) d'intégrer ou d'associer le LOGICIEL avec d'autres logiciels ou documents ou de créer.

Le client bénéficie d'une licence de droit d'utilisation du logiciel pendant toute la durée d'utilisation du Produit.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le SITE est la propriété exclusive de JUST MINING qui détient donc l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférent. En conséquence, son contenu ne peut être modifié, copié, distribué, reproduit, téléchargé, affiché, publié, transmis ou vendu sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable de JUST MINING.

L'ensemble des marques, brevets, modèles déposés et des droits d'auteurs attachés aux PRODUITS fournis ou accessibles via le SITE, ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle et droits sur les bases de données relatifs à JUST MINING, demeurent la propriété pleine et exclusive de JUST MINING.

Lorsque, dans le cadre des présentes Conditions Générales, le CLIENT se rend auteur d'agissements susceptibles de porter atteinte aux droits précités, JUST MINING se réserve la possibilité de prendre toutes mesures appropriées afin de faire cesser ces troubles. JUST MINING se réserve également le droit de suspendre ou supprimer l'inscription du CLIENT sur le SITE ou de bloquer son accès.

Si le CLIENT constate une violation des droits précités, il est prié de notifier ces agissements en contactant JUST MINING à l'adresse suivante : fraud@just-mining.com.

10. COMMANDE

Lorsque le CLIENT souhaite acheter un ou plusieurs PRODUITS figurant sur le SITE, il doit choisir la quantité désirée. De façon automatique, le panier du CLIENT est mis à jour.

Afin de régler ses achats, le CLIENT doit se rendre dans l'onglet « Panier » et cliquer sur « Commander ». Il est alors redirigé vers une page récapitulant les détails de la commande. S'il souhaite confirmer celle-ci, il clique sur « Continuer ». Il sera alors invité à choisir les options de livraison ainsi que les modalités de paiement. En cliquant sur « Confirmation », le CLIENT accepte les présentes Conditions Générales.

Dès réception de la validation de l'achat et du paiement par le CLIENT, JUST MINING transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, la confirmation de la réception du bon de commande, le récapitulatif de la commande, la facture correspondante, ainsi que qu'un exemplaire des présentes en format PDF.

La vente ne sera réputée être conclue qu'à compter de la réception du paiement par JUST MINING.

Les factures des commandes effectuées sont transmises au CLIENT par voie électronique ainsi que sur format papier à l'occasion de la livraison des achats effectués par le CLIENT.

Le CLIENT peut demander l'envoi de la facture à une autre adresse que celle de la livraison en adressant une demande à cet effet, avant la livraison, au service client de JUST MINING : contact@just-mining.com.

JUST MINING se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande d'un CLIENT notamment en cas d'insolvabilité dudit CLIENT ou dans l'hypothèse d'un défaut de paiement de la commande concernée ou d'une livraison antérieure ou d'un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Les mentions indiquées par le CLIENT, lors de la saisie des informations inhérentes à sa commande engagent celui-ci. JUST MINING ne saurait être tenue responsable des erreurs commises par le CLIENT dans le libellé des coordonnées du destinataire de la commande (adresse de livraison, adresse de facturation notamment) et des retards de livraison ou de l'impossibilité de livrer les PRODUITS commandés que ces erreurs pourraient engendrer.

En cas d'indisponibilité d'un PRODUIT, JUST MINING tiendra le CLIENT informé par courrier électronique dans les meilleurs délais afin d'annuler la commande de ce PRODUIT et rembourser le prix afférent, frais de livraison compris. Si une partie des PRODUITS commandés par le CLIENT est indisponible, les autres produits lui seront livrés et le CLIENT sera remboursé du montant du ou des PRODUIT(s) manquant(s).

Les bons de commande et les factures sont archivés sur un support fiable et durable susceptible d'être considéré, notamment, comme un moyen de preuve.

Conformément à la loi du 13 mars 2000, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du CLIENT et la validation finale de la commande valent preuve de l'accord du CLIENT, de l'exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande, signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'annulation par le CLIENT de la commande avant livraison du PRODUIT, 25% des sommes versées par le CLIENT demeure acquis à JUST MINING.

11. PRIX

Le prix est exprimé en euros, toutes taxes comprises (TTC).

Le prix associé à chaque PRODUIT présenté sur le SITE ne comprend pas les frais inhérents au transport ni les éventuels frais de douanes en cas de vente en dehors de l'Union Européenne.

Le prix indiqué dans la confirmation de commande est le prix définitif. Ce prix comprend le prix des PRODUITS, la TVA, les frais de manutention, d'emballage et de conservation des PRODUITS achetés et les frais de transport.

JUST MINING se réserve le droit de modifier le prix des PRODUITS à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant dans la confirmation de commande sera le seul applicable au CLIENT.

En contrepartie du droit d'utilisation du LOGICIEL, le CLIENT s'engage à verser une redevance mensuelle à JUST MINING correspondant à 2% du total des recettes TTC générées par son utilisation.

Les recettes générées par le LOGICIEL sont encaissées par JUST MINING. Elles sont ensuite redistribuées quotidiennement au CLIENT dans la monnaie que celui-ci a choisi, monnaie virtuelle ou euros, minorées de la redevance de 2% susmentionnée et directement prélevée par JUST MINING.

La perception, redistribution des recettes et le prélèvement de la redevance font l'objet d'un récapitulatif en temps réel et si nécessaire quotidien élaboré par JUST MINING et transmis au CLIENT par voie électronique.

La redistribution de recettes et le prélèvement pourront également être effectués quotidiennement en monnaie virtuelle ou par virement sur le compte bancaire, à la demande du CLIENT et seulement pour les versements supérieurs à 50 €.

12. PAIEMENT

Le prix facturé au CLIENT est le prix indiqué sur la confirmation de commande adressée par JUST MINING.

Le prix des achats réalisés sur le SITE est payable au comptant par un des moyens de paiement proposé sur le SITE le jour de la commande effective. Conformément à l'article L 221-14 du Code de la Consommation, le CLIENT est explicitement averti de l'obligation de paiement de son achat dès lors que la commande est passée.

La commande validée par le CLIENT ne sera considérée comme effective que lorsque le centre de paiement bancaire sécurisé aura donné son accord sur la transaction et, le cas échéant, après acceptation de prise en charge du risque par l'assureur, et, en tous les cas, lorsque le paiement aura été effectivement reçu par JUST MINING.

Le CLIENT garantit à JUST MINING qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi et reconnaît que les informations données à cet effet valent preuve de son consentement à la vente comme à l'exigibilité des sommes dues au titre de la commande.

13. DROIT DE RÉTENTION ET TRANSFERT DE RISQUES

Les PRODUITS commandés demeurent la propriété de JUST MINING jusqu'à leur remise au transporteur.

Tout risque de perte ou d'endommagement des PRODUITS est transféré au CLIENT au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur proposé par le SITE, prend physiquement possession de ces PRODUITS.

14. LIVRAISON

Après confirmation de la commande et sous réserve du parfait paiement de leur prix, JUST MINING s'engage à livrer au CLIENT les PRODUITS commandés à l'adresse de livraison dans un délai maximum de trente (30) jours, sauf cas particulier de précommande expressément et dûment convenue entre les PARTIES. 10

Le CLIENT est tenu informé par courrier électronique de l'envoi de sa commande et du numéro de suivi de celle-ci dès son expédition.

Si ces délais dépassent trente jours à compter de la commande, pour des motifs imputables à JUST MINING, le contrat de vente pourra être résilié et le CLIENT remboursé.

La livraison sera effectuée suivant le mode de livraison sélectionné par le CLIENT et à l'adresse indiquée par ce dernier, laquelle ne pouvant être que dans la zone géographique convenue.

En cas de dénonciation de la vente, JUST MINING sera tenue de rembourser le CLIENT de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date de la dénonciation.

Si le CLIENT reçoit les PRODUITS commandés après la dénonciation de la commande, il sera tenu de les renvoyer à JUST MINING. Celle-ci procédera alors au remboursement de la commande et des frais de retour, dès leur réception dans leur emballage d'origine.

JUST MINING ne saurait être tenue responsable des retards de livraison dûs à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française constante en la matière, cas fortuit, faute du CLIENT ou faute insurmontable et imprévisible de la part d'un tiers au contrat de vente.

Dans l'hypothèse où l'un ou plusieurs des PRODUITS commandés seraient manquants ou détériorés, le CLIENT ou le destinataire doit faire d'éventuelles réserves motivées auprès du transporteur, dans les trois

(3) jours (jours fériés non compris) suivant le moment de la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception.

15. DROIT DE RÉTRACTATION

Le CLIENT personne physique non professionnel, dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception des produits commandés sur le SITE pour les retourner à JUST MINING contre échange ou remboursement.

La demande de rétractation doit être soumise en remplissant le formulaire ci-dessous. Ce formulaire doit être envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : JUST MINING, ZI Sainte Agathe, Rue Lavoisier, 57190 METZ.

En cas de rétractation, JUST MINING rembourse au CLIENT tous les paiements reçus de sa part, y compris les frais de livraison standard (correspondant à la livraison la moins onéreuse proposée sur le SITE) au plus tard quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande de rétractation. Le même moyen de paiement sera utilisé que celui choisi par le CLIENT lors de la commande initiale sauf s'il est expressément convenu d'un moyen différent.

JUST MINING peut différer le remboursement jusqu'à la réception du (des) PRODUIT(s) ou jusqu'à la fourniture d'une preuve d'expédition du (des) PRODUIT(s), la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le CLIENT doit prendre à sa charge les frais directs de renvoi du (des) PRODUIT(s) et sera responsable de la dépréciation de la valeur du (des) PRODUIT(s) résultant de manipulations.

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux cas prévus par l'article L 221-28 du Code de la Consommation.

JUST MINING décline toute responsabilité sur l'utilisation et l'affectation par le CLIENT des sommes versées dans le cadre de l'utilisation du PRODUIT et ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de détournement de fonds ou abus de biens sociaux commis par le CLIENT.

Le CLIENT s'engage à respecter et appliquer la fiscalité de son pays.

JUST MINING ne sera également pas responsable vis-à-vis du CLIENT de toute perte ou dommage qu'il pourrait subir du fait du défaut de communication de son fait à JUST MINING des informations précises concernant son compte ou de sa propre incapacité à conserver en toute sécurité la confidentialité de ses IDENTIFIANTS.

Le SITE peut contenir des liens hypertextes pointant vers d'autres sites Internet qui n'appartiennent ou ne sont pas contrôlés par JUST MINING. Celle-ci n'exerce aucun contrôle sur le contenu, les chartes de protection des données personnelles ou les pratiques des sites tiers et décline toute responsabilité à cet égard. JUST MINING n'est pas responsable de la disponibilité de ces sites et ressources externes et ne cautionne ni la publicité, ni les produits ou autres matériels figurant sur ces sites Internet ou ressources externes voire accessibles depuis ceux-ci.

La responsabilité de JUST MINING ne pourra être engagée pour tout acte ou omission, inexécution, exécution partielle ou retard dans l'exécution de ses obligations en relation avec le dommage ou la perte subie directement ou indirectement par le CLIENT du fait d'un acte ou d'une omission d'un autre CLIENT ou de toute autre personne liée à ce dernier.

JUST MINING ne pourra pas être tenue responsable envers un CLIENT ou envers tout tiers d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption des services imputable à la force majeure telle que

définie par la jurisprudence française constante en la matière, au fait d'un CLIENT ou d'un tiers, ainsi qu'aux aléas inévitables pouvant découler de la technique, des fluctuations des cours des monnaies virtuelles et de la complexité de la mise en œuvre des Services.

JUST MINING s'efforce de maintenir accessible le SITE 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, mais n'est tenue à aucune obligation de résultat. JUST MINING peut donc interrompre l'accès au SITE, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau. L'accès peut également être interrompu pour toute autre raison. JUST MINING ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour les CLIENTS ou tous tiers. Il est rappelé par ailleurs que JUST MINING peut mettre fin ou modifier les caractéristiques du SITE à tout moment, et cela sans préavis. En aucun cas JUST MINING ne saurait être tenue responsable d'une perte ou d'une détérioration de ces données.

JUST MINING est soumise à une obligation de moyen, à l'exclusion de tout autre. Elle garantit la conformité de ses PRODUITS et LOGICIEL aux spécifications décrites dans la notice technique qui les accompagne. En conséquence, elle ne saurait être tenue responsable pour tout usage contraire aux spécifications de la notice technique.

Le CLIENT assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité des PRODUITS et LOGICIEL aux spécifications contenues dans leur notice technique et notamment celles qui concernent :

- L'adéquation des PRODUITS à ses besoins,
- L'exploitation des PRODUITS et LOGICIEL.

S'agissant des performances et résultats assurés par les PRODUITS et LOGICIELS, JUST MINING est tenue d'une obligation de moyen et s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la meilleure rentabilité du dispositif vendu en fonction des monnaies virtuelles en vigueur.

Les indications apportées par JUST MINING sur la puissance dégagée par PRODUIT sont évaluées sur la base de la technologie existante au moment de la vente de la machine avec une marge d'erreur de plus ou moins 10 %.

Le CLIENT assume seul les éventuels dysfonctionnements et dommages dus à une modification du LOGICIEL réalisée par ses soins, même minime, effectuée avec ou sans l'autorisation de JUST MINING.

Le CLIENT reconnaît expressément avoir reçu de JUST MINING toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation des PRODUITS et LOGICIEL à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour leur mise en œuvre et leur exploitation.

Le CLIENT est seul responsable du bon fonctionnement de son propre matériel, de la conformité de son environnement aux spécifications contenues dans la notice technique et de la qualité de son accès à l'Internet.

Il est rigoureusement interdit « d'overclocker », ou de modifier physiquement ou par logiciel les PRODUITS aux fins d'améliorer leurs performances. En cas de non-respect de cette interdiction, LE CLIENT ne bénéficiera d'aucune garantie sur le PRODUIT et assumera l'intégralité des dysfonctionnements du PRODUIT.

16. GARANTIES LEGALES

Tous les PRODUITS fournis par JUST MINING bénéficient de la garantie légale relative aux vices cachés prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil, valable pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la découverte du défaut caché.

En cas de mise en œuvre de la garantie pour vices cachés, le CLIENT peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

En cas de non-conformité d'un PRODUIT vendu, le CLIENT bénéficie de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 211-4 et suivants du Code de la Consommation et valable pendant vingt- quatre (24) mois à compter de la délivrance du produit. Il pourra ainsi retourner le PRODUIT non conforme à JUST MINING en vue de le réparer ou de l'échanger.

Le CLIENT bénéficie en effet du choix entre la réparation ou le remplacement du PRODUIT, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du Code de la Consommation.

Le CLIENT est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer auprès de JUST MINING.

En cas de défaut de fabrication dûment constaté, le remboursement du PRODUIT interviendra sous un délai maximum de trente (30) jours.

Tous les composants de la machine sont garantis (24) vingt-quatre mois à l'exception des cartes qui sont garanties pendant (12) douze mois sauf défauts de fabrications, dans ce cas la garantie fournisseur de (24) vingt-quatre mois s'applique.

17. GARANTIE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL

La période de garantie du LOGICIEL s'étend sur l'ensemble de la période de garantie légale susmentionnée.

Pendant cette période, JUST MINING garantit le CLIENT contre toute survenance d'anomalies, incidents, erreurs ou défaut de fonctionnement. JUST MINING s'engage à ce titre à remédier sans frais à l'incident détecté, identifié et reproductible par le CLIENT. Le niveau d'engagement de service (ou « SLA ») garanti par JUST MINING est spécifié en Annexe 1.

Si la demande d'intervention est motivée par un incident non imputable au LOGICIEL, la présente garantie n'est pas applicable.

Le CLIENT sera régulièrement tenu informé par les réseaux sociaux ou sur le site internet www.just-mining.com des évolutions disponibles et applicables au LOGICIEL, ainsi que des conditions tarifaires et des modalités de téléchargement ou mise à disposition y afférent.

Pour tous les cas où la présente garantie ne s'applique pas, le CLIENT peut faire appel aux services d'assistance, d'accompagnement et de maintenance de JUST MINING selon les conditions tarifaires qui seront alors portées à sa connaissance.

18. RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des PARTIES n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la PARTIE concernée.

19. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le CLIENT s'engage à respecter les obligations qui suivent :

Le CLIENT s'engage, dans son usage du SITE, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Il est notamment seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation du SITE. La responsabilité de JUST MINING ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance sur le site des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble du SITE. Il est seul responsable de son utilisation du SITE.

Le CLIENT est informé et accepte que la mise en œuvre du Site et des Services nécessite qu'il soit connecté à internet et que la qualité du Site et des Services dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

Le CLIENT est également seul responsable des relations qu'il pourra nouer avec les autres CLIENTS et UTILISATEURS du SITE et des informations qu'il leur communique dans le cadre des Services. Il lui appartient d'exercer la prudence et le discernement appropriés dans ces relations et communications.

Le CLIENT s'engage en outre, dans ses échanges avec les autres CLIENTS et UTILISATEURS, à respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie.

Le CLIENT s'engage à fournir à JUST MINING toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du Site. Plus généralement, le CLIENT s'engage à coopérer activement avec JUST MINING en vue de la bonne exécution des présentes.

Le CLIENT est seul responsable des messages, contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audiovisuels ou autres, en ce compris la dénomination et/ou l'image éventuellement choisies par l'Utilisateur pour l'identifier sur le site) et informations mis en ligne par ses soins sur le Site ou les Services proposés (ci-après désignés les « Contenus »), au sens des dispositions de la loi n°2004-575 du 21 juin 2005 pour la confiance dans l'économie numérique, JUST MINING ne saurait être responsable de ce Contenu et sur lesquels JUST MINING n'exerce aucun pouvoir de contrôle et de surveillance

Il garantit à JUST MINING qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces Contenus.

Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de JUST MINING.

L'Utilisateur s'interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

20. GARANTIE DE L'UTILISATEUR

Le CLIENT garantit JUST MINING contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que JUST MINING pourrait subir du fait de la violation, par le CLIENT de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes des présentes conditions générales.

Il s'engage à indemniser JUST MINING de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

21. COMPORTEMENT PROHIBÉS

Il est strictement interdit d'utiliser le Site ou les Services aux fins suivantes :

- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
- l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
- l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- l'envoi d'emails non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale,
- les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers,
- l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,

- et plus généralement toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Il est strictement interdit aux CLIENTS de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies et autre élément du Site.

Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des SERVICES et du SITE ; (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de JUST MINING ; (iii) tous détournements des ressources systèmes de JUST MINING ; (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (v) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de JUST MINING ou des usagers de son site. Et enfin plus généralement (vii) tout manquement aux présentes conditions générales.

Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services ou au site, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

22. SANCTIONS DES MANQUEMENTS

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un CLIENT, JUST MINING se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (i) suspendre ou résilier l'accès aux Services du CLIENT, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé,
- (ii) supprimer tout contenu mis en ligne sur le site,
- (iii) publier sur le site tout message d'information que JUST MINING jugera utile,
- (iv) avertir toute autorité concernée,
- (v) engager toute action judiciaire.

23. PROCÉDURE D'ALERTE ET SIGNALISATION D'UN ABUS

Vous êtes invité à signaler à JUST MINING toute utilisation frauduleuse du SITE et/ou des Services proposés dont vous auriez connaissance et notamment de tout message dont le contenu contreviendrait aux interdictions énoncées dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation et plus généralement à toutes dispositions légales en vigueur.

Si vous estimez qu'il y a eu violation sur le SITE d'un droit dont vous êtes titulaires, vous avez la possibilité de le signaler à JUST MINING conformément à l'article 6-1-5 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 par courrier recommandé avec accusé de réception précisant les informations suivantes :

- (i) Si vous êtes une personne physique : nom, prénom, date de naissance, nationalité, domicile, profession. Si vous êtes une personne morale : forme, dénomination sociale, siège social, organe représentant légalement.

- (ii) Une description précise du contenu litigieux et l'adresse url précise à laquelle il se situe sur le Site.
- (iii) Les motifs pour lesquels ce contenu doit être retiré avec la mention des dispositions légales applicables.

24. FORCE MAJEURE

Tout événement indépendant de la volonté des parties et qu'il est impossible raisonnablement de prévoir et de surmonter sera considéré comme un événement de force majeure. Ainsi, la Société ne pourra être tenue responsable des retards ou inexécutions de ses obligations contractuelles résultant de la survenance d'événements échappant à son contrôle, tels que notamment : fait du prince, perturbations météorologiques, absence ou suspension de la fourniture d'électricité, foudre ou incendie, décision d'une autorité administrative compétente, guerre, troubles publics, actes ou omissions de la part d'autres opérateurs de télécommunications, ou autres événements hors du contrôle raisonnable de la Société. Toutes circonstances de cette nature intervenant après la conclusion du contrat et empêchant l'exécution dans des conditions normales du service sont considérées comme cause d'exonération de tout ou partie des obligations des parties. En conséquence, la Société ne pourra être tenue pour responsable des interruptions de services qui en résulteraient.

25. PUBLICITÉ

JUST MINING se réserve la faculté d'insérer sur toute page du SITE et dans toutes communication aux CLIENTS tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme et dans des conditions dont JUST MINING sera seule juge.

26. LIENS ET SITES TIERS

JUST MINING ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels l'Utilisateur accéderait par l'intermédiaire du site.

JUST MINING n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

JUST MINING n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le CLIENT et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel l'Utilisateur serait orienté par l'intermédiaire du site et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

27. LANGUE

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

28. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Pour toutes contestations qui s'élèveraient entre le CLIENT et JUST MINING relativement à la formation, l'interprétation et à l'exécution des présentes, les Parties s'engagent à soumettre leur différend, préalablement à toute instance judiciaire, au médiateur suivant : Monsieur Christian BOS, LOR'MEDIATION, 12 Boulevard de Trèves, 57000 Metz.

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux Parties.

Ce médiateur s'efforcera de régler les difficultés qui lui seront soumises et de faire accepter par les Parties une solution amiable, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de sa désignation. Les frais et honoraires relatifs à la procédure de médiation seront supportés par chacune des Parties en ce qui concerne le médiateur.

À défaut de médiation, les parties conviennent que le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

CONDITIONS SPÉCIALES DE VENTE - MASTERNODES

IMPORTANT – CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 121-21-8 DU CODE DE LA CONSOMMATION, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT RENONCER À VOTRE DROIT DE RÉTRACTATION COMPTE TENU DU FAIT QUE LA PRESTATION RÉALISÉE PORTE SUR DES ACTIFS NUMÉRIQUES DONT LA FLUCTUATION EST IMPORTANTE ET QUE CETTE DERNIÈRE EST SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR AU COURS DU DÉLAI DE RÉTRACTATION SANS QUE JUST-MINING PUISSE EN AVOIR UN QUELCONQUE CONTRÔLE.

1. CHAMP D'APPLICATION

- (i) Les présentes Conditions Spéciales de Vente (ci-après « CSV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation, ainsi que les droits et obligations des Clients dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme <https://www.just-mining.com/> et de l'achat sur cette dernière de Masternodes (ci-après le « Node ») et/ou de la souscription par le Client à une offre de Staking (ci-après le « Staking »).
- (ii) Elles entrent en vigueur à la date de leur mise en ligne sur la Plateforme et sont dès lors opposable à tout Client ayant souscrit à un abonnement ou réalisé un achat sur la Plateforme, et ce pendant toute la durée de la relation contractuelle.
- (iii) L'achat d'un Node ou la souscription à une offre de Staking par le Client implique un consentement explicite sans réserve par ce dernier des présentes CSV.
- (iv) L'acceptation des CSV par le Client comme indiquées ci-dessus et la version des CSV ainsi acceptée par le Client sont conservées et archivées dans les systèmes informatiques de façon inaltérable, sûre et fiable.
- (v) Nonobstant le (i) du présent article, en cas de conflit entre les clauses des présentes CSV et des Conditions Générales de Vente en vigueur au jour des signatures, les clauses des présentes prévaudront. JUST MINING se réserve le droit de modifier ses conditions de vente et d'utilisation à tout moment.

2. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

2.1. Définitions

Dans les présentes CSV, et à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué à l'[Annexe 1](#).

2.2. Interprétation

Pour les besoins des présentes CSV, sauf précision contraire :

- Toute référence aux Articles, paragraphes et Annexes s'entend d'une référence à un Article, paragraphe et Annexes des présentes CSV, et les titres des Articles, paragraphes et Annexes figurent dans le seul but de faciliter la lecture et n'en affectent pas l'interprétation ;

- Toute référence à une disposition légale ou réglementaire s'entend d'une référence à une disposition légale ou réglementaire telle qu'en vigueur à la date des présentes ;
- Sauf stipulation particulière contraire du présent Accord, la forme plurielle d'un terme ou d'une expression définie au singulier (et vice versa) aura la même signification que celle donnée dans la définition concernée ; et
- La computation des délais sera effectuée dans les conditions prévues aux articles 640 et suivants du Code de procédure civile.

3. OBJET DES CSV

- (i) Les CSV ont pour objet de définir les Services qui devront être fournis par le Prestataire au Client (ci-après les « Services ») et d'exposer les dispositions générales relatives aux dits Services.
- (ii) S'agissant de l'achat de Masternodes par le Client, le Prestataire s'engage par les présentes à fournir au Client les services suivants :
 - a. L'achat de la Node sur le réseau ;
 - b. Installation et configuration de la Node ;
 - c. Fourniture d'un outil de gestion de la Node au Client ;
 - d. Maintenance et intervention en cas de défaillance sur l'outil de gestion ;
 - e. Mise en place d'un environnement adapté à l'exploitation de la Node.
- (iii) S'agissant la souscription à une offre de Staking par le Client, le Prestataire s'engage à fournir au Client les services suivants :
 - a. L'achat du ou des tokens nécessaires pour « staker » ; ou le dépôt du ou des tokens nécessaires pour le Staking par le Client (si celui-ci possède déjà les tokens idoines) sur le wallet prévu à cet effet ;
 - b. La fourniture d'un outil de gestion des tokens pour le Staking par le Client ;
 - c. La maintenance et intervention en cas de défaillance sur l'outil de gestion ;
 - d. La mise en place d'un environnement adapté pour la gestion du Staking.

4. PRIX

4.1. Commande

- (i) Il appartient au Client de sélectionner sur le Site le Produit qu'il désire commander et acheter, selon les modalités du Site et des CGV.
- (ii) Les étapes de la prise de commande sont celles indiquées sur le Site ainsi que celle-ci-après décrites :

Pour l'achat de Masternodes :

Les prix sont indiqués sur le Site <https://www.just-mining.com/> et seront réitérés dans la facture correspondant aux frais d'installation et de raccordement au pannel Node Just-Mining, ainsi que l'installation et la configuration du Wallet dédié à la conservation de la Node.

Une redevance de 5% sur les recettes engendrées par l'exploitation de chacune des Nodes détenus par le Client visant à assurer le coût de la gestion et de la maintenance des Nodes ainsi que les frais de Software.

Pour la souscription à une offre de Staking :

Soit le Client possède les tokens nécessaires au Staking et pourra les envoyer sur un Wallet généré par Just Mining.

Soit le Client peut acheter directement sur le Site les Tokens nécessaires au Staking. Dans ce cas, les prix sont indiqués sur le Site <https://www.just-mining.com/> et seront réitérés dans la factures idoines.

Dans tous les cas, l'offre de Staking est soumise à des frais de gestion qui peuvent être variables selon les projets. Le montant des frais de gestion est indiqué directement sur le Site sur la page du produit.

- (iii) Le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepter.
- (iv) Le fait pour un Client de passer une commande sur le Site et de valider sa commande emporte l'adhésion et l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du Client aux CGV et aux présentes, ce qui est expressément reconnu et accepté par le Client qui renonce de fait de se prévaloir de toute document ou condition contradictoire.
- (v) L'acceptation de la commande par JUST-MINING résulte de l'établissement et l'envoi de la facture.
- (vi) Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donne lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal. En vertu de l'article 53-1 de la Loi n°2001-420 du 15 mai 2011, les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

4.2. Conditions de paiement du prix et d'exécution de la prestation

- (i) Le prix d'achat des Tokens nécessaires à la mise en place du ou des Nodes, et/ou du Staking est à la charge du Client. Le Client reconnaît comprendre et accepter que la Prestation ne pourra débuter tant que cet achat ne sera pas réalisé.
- (ii) Toutes les rémunérations mentionnées à l'article 3 facturées par le Prestataire seront majorées de la TVA au taux en vigueur.
- (iii) La prestation sera exécutée dans un délai raisonnable comme mentionné dans l'article 6 des présentes. Le respect de la durée raisonnable de la prestation sera conditionné aux délais de collecte d'informations auprès du Client et du respect de ses obligations contractuelles.
- (iv) Le Client sera informé de tout événement susceptible de provoquer un retard dans l'exécution des présentes.

5. OBLIGATIONS DE JUST-MING

5.1. Obligations générales et délais d'exécution

- (i) JUST-MINING s'engage à mener à bien la tâche précisée par l'Article 2, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. À cet effet, il rassemblera les moyens nécessaires à la réalisation de la mission.
- (ii) JUST-MINING s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art, à la réalisation de la mission et du présent accord. La présente obligation n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyen.
- (iii) Dans le cadre du présent accord, le début de la prestation ne débutera qu'à compter de la réception par le Prestataire du présent accord signé par le Client et de la rémunération exigible en vertu de l'article 3 des présentes.
- (iv) JUST-MINING est dégagé de plein droit de tout engagement relatif au commencement d'exécution si :
 - a. Les conditions de paiement n'ont pas été observées par le Client, notamment si le versement prévu à la signature des présentes n'a pas été effectué en vertu de l'article 3 des présentes ;
 - b. Les renseignements, documents ou prestations dont la fourniture incombe au Client en vertu des présentes n'ont pas été livrés dans un temps raisonnable ;
 - c. En cas de force majeure telle qu'elle est prévue à l'Article « Force Majeure » ci-dessous des présentes ;
 - d. En cas de travaux préparatoires à la charge du Client non finalisé en temps utiles.

5.2. Modalités d'exécution des obligations du JUST-MINING

- (i) JUST-MINING assure la mise en place de la Node, et du Staking ainsi que des outils de gestion.
- (ii) Le Prestataire assure une assistance technique et de conseil à la mise en place de la Node et/ou du Staking. De même, pendant toute la durée du contrat, le Prestataire garantira une assistance technique.
- (iii) La mise en place de la Node assurée par le Prestataire consiste en l'achat des Tokens nécessaires à l'obtention de la Caution inhérente à l'ouverture de la Node désirée par le Client ; en la configuration d'un VPS ; au téléchargement de l'infrastructure de la Node ; et en l'installation du Wallet permettant le dépôt de la caution et la réception des profits.
- (iv) La mise en place du Staking assurée par le Prestataire consiste en l'achat ou de dépôts des Tokens a hauteur de la demande effectuée par le client sur la plateforme ; au transfert des fonds vers le portefeuille numérique ou la plateforme mise à disposition par le projet pour bénéficier des fonctionnalités inhérentes au staking ; à la configuration et l'activation de cette fonctionnalité ; au monitoring et à la maintenance nécessaire pour garantir la bonne réception des récompenses sous la forme de Tokens.

- (v) JUST-MINING s'engage à conseiller le Client au mieux de ses intérêts pendant tout le processus de la prestation, notamment en lui donnant tous les renseignements spécifiques du système mis en place, en le mettant en garde contre toutes les difficultés éventuelles qui pourraient survenir lors de l'exploitation des machines et enfin, en lui prodiguant tous les conseils utiles à l'exécution de sa prestation.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1. Obligations générales du Client

- (i) Le client collaborera avec JUST-MINING en vue de lui fournir, dans les meilleurs délais, toutes les informations jugées utiles et sollicitées, afin de réaliser une prestation réussie.
- (ii) Le Client s'engage, dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Il est notamment seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant en relation avec son utilisation des Services fournis par JUST-MINING. La responsabilité de JUST-MINING ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

- (iii) S'agissant des Masternodes, le Client s'engage à laisser un délai à JUST-MINING de 24h dans le cas d'une demande de retrait de Tokens, et de 12h dans le cas d'une demande de revente de la Node, afin que JUST-MINING puisse accomplir les diligences nécessaires aux demandes du Client.
- (iv) S'agissant du Staking, le Client pourra demander un retrait à tout moment. Toutefois, il reconnaît que certains projets peuvent disposer de délais particuliers. Le délai de retraits est affiché dans les conditions propres à chaque contrat de Staking sur le Site. Le Client reconnaît également accepter les conditions fixées par chaque projet lié au Staking et tel que présenté par JUST-MINING et/ou par le porteur du projet sur un site dédié. En cas d'évolution majeure des modalités inhérentes au projet choisi par le Client, JUST-MINING en informera le Client. Toutefois, ce dernier reconnaît que ces changements pouvant intervenir sont indépendants de la volonté de JUST-MINING. En conséquence, JUST-MINING en saurait voir sa responsabilité engagée sur un tel motif.

6.2. Acceptation des risques

- (i) Le Client comprend et accepte que JUST-MINING n'a aucunement pour but de le substituer dans les connaissances que ce dernier doit détenir pour ses achats de Nodes et/ou sur les contrats de Staking.
- (ii) Le Client s'engage et reconnaît comprendre le domaine des crypto-actifs, des services fournis par le Prestataire, ainsi que le mécanisme de la Blockchain et plus spécifiquement les mécanismes de la Masternode et du Staking.
- (iii) Le Client reconnaît comprendre et avoir conscience que le marché des crypto-actifs sont des marchés décentralisés et non-réglementés. Les Services proposés par JUST-MINING portent donc sur des marchés non réglementés qui ne sont régis par aucun cadre européen

spécifique. Les prix des crypto-actifs ne sont généralement pas transparents, hautement spéculatifs et susceptibles d'être manipulés par le marché. Il se peut que l'actif soit réduit à une valeur nulle. Le Client comprend et accepte ce risque.

- (iv) Le Client comprend aussi qu'il ne doit pas acheter des Nodes ou souscrire à l'offre de Staking à moins d'avoir les connaissances et l'expertise nécessaire, de comprendre les caractéristiques des Tokens achetés, du whitepaper et son exposition au risque.
- (v) La Blockchain est un réseau peer-to-peer public indépendant et émancipé de toute législation ou réglementation européenne. Le Client comprend que des erreurs, fautes et/ou violation peuvent se produire dans la Blockchain et risquerait d'entraîner la diminution voir la perte de valeur des Nodes.

6.3. Destination des fonds disponibles

Dans le cadre de l'utilisation des Services proposés par JUST MINING, le Client accepte que les intérêts générés par l'utilisation desdits Services (ci-après « Fonds Disponibles ») soient gérés par JUST MINING tant que le Client n'en demande pas le retrait. La gestion de JUST MINING ne doit pas compromettre le droit du Client d'obtenir restitution des Fonds Disponibles. La restitution des Fonds Disponibles se fait à première demande du Client.

7. TRAITEMENT DES DONNÉES

- (i) JUST-MINING reconnaît que, dans le cadre des présentes, il pourrait être le destinataire de données personnelles et, en conséquence, confirme qu'il se conformera aux réglementations applicables en matière de traitement des données personnelles.
- (ii) Les données à caractère personnel recueillies sont destinées à JUST-MINING et ont vocation à contribuer à la réalisation des présentes. Le Client reste l'unique propriétaire des données recueillies dans le cadre de l'utilisation du Logiciel.
- (iii) JUST-MINING enregistre, utilise et protège toutes les informations personnelles procurées auprès du Client.
- (iv) JUST-MINING met en œuvre tous les moyens les plus appropriés afin d'assurer la protection et la confidentialité de la collecte, du stockage et du traitement des données du Client. Cette obligation de moyen comprend notamment, la conservation des données du Client sur des infrastructures sécurisées.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- (i) Tous les logiciels, dessins, textes, images, enregistrement sonores, animations, marques (y compris le nom « JUST MINING » et le logo JUST MINING) et les autres œuvres incluses dans les prestations sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et appartiennent au Prestataire. Ces droits sont réservés et aucun droit de propriété ne sera transféré au Client ou à des tiers.
- (ii) Les marques et noms de domaines ainsi que les dessins et modèles apparaissant sur le Site du Prestataire et les Services sont également la propriété exclusive de JUST MINING.

- (iii) La reproduction des documents communiqués dans le cadre de la prestation est uniquement autorisée aux fins exclusives d'information pour un usage strictement personnel et privé.

9. RESPONSABILITÉS

- (i) JUST-MINING est soumis à une obligation de moyen, à l'exclusion de tout autre.
- (ii) Le Client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du Prestataire à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée, pour les services ou tâches fournis par le Prestataire.
- (iii) JUST MINING ne garantit en aucun cas un quelconque niveau de recettes et de bénéfices au Client sur la détention et l'exploitation des Nodes.
- (iv) JUST-MINING n'est pas responsables (a) des pertes qui n'ont pas été causées par une faute de sa part, (b) des pertes commerciales (y compris les pertes de profit, bénéfice, contrats, économiques espérées, données, clientèle ou dépenses superflues), et (b) des pertes, indirectes ou consécutives, qui n'étaient pas prévisibles au jour de la conclusion des présentes.
- (v) La responsabilité de JUST-MINING ne peut être engagée en cas de mauvaise utilisation des Services par le Client, de vol ou de compromission de ses informations de connexion.

10. ASSURANCE

La responsabilité du Prestataire sera engagée en cas d'inexécution de la prestation objet du présent contrat. Le Prestataire déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel ou ses collaborateurs.

11. GARANTIES

- (i) Le Prestataire garantit que l'environnement informatique mis en place est exempt de tous vices y compris des vices cachés, conformément aux dispositions des articles 1641 du Code civil.
- (ii) Le Client garantit JUST-MINING contre toutes plaintes, réclamations actions et/ou revendications quelconques que JUST-MINING du fait de la violation, par le Client de l'une quelconque de ses obligations aux termes des présentes.

12. RÉSILIATION – SANCTION

12.1. Résiliation unilatérale

Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas ses obligations contractuelles, l'autre partie sera en droit de résilier le contrat moyennant le respect d'un préavis de douze (12) jours ouvrables notifié par écrit. Si la partie qui reçoit le préavis remédie à l'inexécution et/ou la mauvaise exécution visée par le préavis dans un délai de sept (7) jours, l'accord restera pleinement applicable.

12.2. Résiliation anticipée

- (i) S'agissant des Masternodes, et dans le cas d'une résiliation anticipée intervenant à l'initiative du Client, ce dernier recevra le montant de sa caution par équivalent en crypto-monnaie de la Node choisie par le Client.
- (ii) S'agissant du Staking, dans l'hypothèse d'une résiliation anticipée intervenant à l'initiative du Client, JUST MINING lui restituera les tokens déposés.
- (iii) Nonobstant ce qui précède, il est précisé que les factures et redevances perçues par JUST-MINING seront dues, réglées en totalité et conservées si la résiliation par le Client intervient de façon unilatérale.

13. FORCE MAJEURE

Tout événement indépendant de la volonté des parties et qu'il est impossible raisonnablement de prévoir et de surmonter sera considéré comme un événement de force majeure.

Ainsi, la Prestataire ne pourra être tenue responsable des retards ou inexécutions de ses obligations contractuelles résultant de la survenance d'événements échappant à son contrôle, tels que notamment : fait du prince, perturbations météorologiques, absence ou suspension de la fourniture d'électricité, foudre ou incendie, décision d'une autorité administrative compétente, guerre, troubles publics, actes ou omissions de la part d'autres opérateurs de télécommunications, ou autres événements hors du contrôle raisonnable du Prestataire.

Toutes circonstances de cette nature intervenant après la conclusion du présent accord et empêchant l'exécution des obligations inhérentes aux présentes sont considérées comme cause d'exonération de tout ou partie des obligations des Parties. En conséquence, le Prestataire ne pourra être tenue pour responsable des interruptions de services qui en résulteraient.

14. AUTONOMIE

Si l'une quelconque des stipulations du présent accord est nulle, la stipulation concernée ne sera pas appliquée en raison de sa nullité mais les autres stipulations de l'accord resteront en vigueur.

15. LANGUE

Dans l'hypothèse d'une traduction du présent accord dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

16. CLAUSE PÉNALE

- (i) En cas de retard de plus de huit (8) jours dans le paiement du prix à compter de l'émission de la facture, l'ensemble des créances du Prestataire deviennent immédiatement exigibles suivant la mise en demeure du Client de payer par lettre recommandée avec accusé de réception.
- (ii) En cas de retard de paiement, le Client s'expose aussi à une indemnité exigible, après mise en demeure du Client de s'exécuter, au taux de deux fois le taux d'intérêt légal. Cette

indemnité sera exigée huit (8) jours après la réception de la mise en demeure par le Client resté sans réponse.

17. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE – RÈGLEMENTS DES DIFFÉRENDS

- (i) Les présentes CSV sont régies par la loi française.
- (ii) Pour toutes contestations qui s'élevaient entre le Client et le Client relativement à la formation, l'interprétation et à l'exécution des présentes, les Parties conviennent de se réunir et/ou de se contacter dans le trois (3) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.
- (iii) Ces différends pourront également être soumis à la médiation de la consommation. Le Client demeure cependant libre d'accepter ou de refuser le recours à ladite médiation.

Le Client peut contacter le médiateur aux consommateurs suivant : Monsieur Christian BOS, LOR'MEDIATION, 12 Boulevard de Trèves, 57000 METZ.

Le Client a également la possibilité de se rendre sur la plateforme européenne de règlement des litiges via le lien suivant :
<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux Parties.

- (iv) Les présentes démarches amiables constituent un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.
- (v) Toutefois, si au terme d'un délai de trente (30) jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, ces dernières ont la possibilité d'agir en justice.
- (vi) Pour tout litige découlant de l'exécution du présent contrat la partie la plus diligente saisira les Tribunaux compétents.

Si le Client revêt la qualité de professionnelle, tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat sera soumis au Tribunal de Florange exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

- (vii) Les frais, débours, honoraires et coûts de la médiation seront répartis en part égale entre les Parties.

18. FRAIS ET HONORAIRES

Chaque Partie conserve à sa charge les frais et honoraires de son conseil éventuel.

Annexe 1 des CSV - Définitions

« **Blockchain** » désigne une liste complète de tous les blocs de transactions complétés depuis le début du Bitcoin. La Blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations à coût minime, sécurisée, transparente, et fonctionnant sans organe central de contrôle. Elle est une base de données sécurisée et distribuée (car partagée par ses différents utilisateurs), contenant un ensemble de transactions dont chacun peut vérifier la validité.

« **Caution** » désigne le montant minimum de Tokens à détenir afin de pouvoir participer au Node.

« **Client** » désigne toute personne physique (consommateur ou professionnelle) ou morale liée à JUST-MINING par le présent Contrat.

« **Cryptomonnaie** » désigne une monnaie électronique pair-à-pair et décentralisée dont l'implémentation se base sur les principes de la cryptographie pour valider les transactions et la génération de la monnaie elle-même.

« **Node** » désigne un nœud relié au réseau Blockchain permettant de réaliser des transactions et de transmettre des informations.

« **Software** » désigne le ou les logiciels utilisés par JUST-MINING afin d'offrir les Services proposés et ce, notamment les logiciels de gestion des Nodes.

« **Staking** » désigne un mécanisme de validation qui consiste à immobiliser une quantité de Cryptomonnaie dans le but d'obtenir des intérêts. Ce système, dans son fonctionnement est proche de celui d'un compte épargne.

« **Token** » désigne les jetons propres à chaque crypto-actifs et ICO. Par exemple, les Ethers sont les tokens du réseau Ethereum.

« **VPS** » désigne une méthode de partitionnement d'un serveur en plusieurs serveurs virtuels indépendant qui ont chacun les caractéristiques d'un serveur dédié.

« **Wallet** » désigne un portefeuille électronique permettant de stocker des Cryptomonnaies.

« **White paper** » désigne le guide pratique de quelques pages consacré à la présentation d'un projet ou d'un crypto-actifs. Les livres blancs sont surtout utilisés pour convaincre de l'intérêt d'un projet.